

**Indicateur n° 4-6 : Nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus, et nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi et indemnisées.**

*Finalité* : l'indicateur proposé suit le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés âgés de 55 ans et plus, et parmi eux, ceux qui bénéficient d'une dispense de recherche d'emploi.

*Précisions sur la dispense de recherche d'emploi* : la loi prévoit une obligation de recherche d'emploi pour percevoir un revenu de remplacement. La dispense de recherche d'emploi (DRE), mise en place en 1984, permet à titre dérogatoire à un demandeur d'emploi de ne plus être dans l'obligation de rechercher d'emploi, s'il répond à certaines conditions, et s'il en fait la demande auprès de son unité locale de Pôle emploi. Il sort alors des listes et n'est plus comptabilisé comme demandeur d'emploi. S'il était indemnisé avant d'être en DRE, il peut continuer de percevoir son allocation, pour autant qu'il satisfasse aux conditions requises.

La DRE a vu ses conditions d'admission évoluer à plusieurs reprises. Les dernières évolutions en date ont été introduites par l'article 4 de la loi n° 2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et devoirs du demandeur d'emploi. Les conditions d'accès à la DRE sont modifiées à partir de janvier 2009. A cette date les allocataires de l'aide au retour à l'emploi (ARE) pourront bénéficier d'une DRE à partir de l'âge de 58 ans, et ceux de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et les non indemnisés à partir de 56 ans et demi. En 2010, le seuil passera à 59 ans pour les allocataires de l'ARE et à 58 ans pour les autres. En 2011, il sera de 60 ans pour tous. À partir de 2012, l'accès à la DRE sera supprimé.

*Résultats* :

(en milliers, au 31 décembre)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif
<b>Demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus</b>	<b>549,4</b>	<b>553,9</b>	<b>558,3</b>	<b>524,5</b>	<b>489,9</b>	<b>n.d.</b>	<b>Réduction</b>
Régime d'assurance	410,1	412,0	408,7	350,5	310,7	n.d.	
Régime de solidarité	139,2	141,9	149,6	174,3	179,2	n.d.	
<b>Dont DRE</b>	<b>400,3</b>	<b>409,0</b>	<b>408,7</b>	<b>405,8</b>	<b>383,1</b>	<b>352,0</b>	
Régime d'assurance	275,8	277,7	270,8	238,5	207,7	183,5	
Régime de solidarité	124,5	131,3	137,9	1678,3	175,4	168,5	

Source : UNEDIC.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus, après avoir continuellement augmenté de 2003 à 2005, tend à diminuer depuis. Il poursuit son repli en 2007, avec une baisse de 7 % par rapport à 2006. Depuis 2003, la part des bénéficiaires du régime d'assurance chômage est à la baisse (63 % en 2007, contre 67 % en 2006 et 75 % en 2003). Cette évolution est le fruit, d'une part de l'amélioration de la situation du marché du travail observée entre 2005 et 2007, d'autre part de la diminution de la part des chômeurs indemnisés parmi les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus

Le nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi indemnisées au titre du régime d'assurance chômage diminue également. En 2008, il marque un repli de 9 % (après -7 % en 2007).

Néanmoins, la part des DRE parmi les demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus progresse depuis 2005. Alors qu'elle se situait à 73 % entre 2003 et 2005, elle passe en effet à 77 % en 2006 et à 78 % en 2007.

Inversement, par rapport à l'effectif total de la classe d'âge des 55-64 ans, la proportion de DRE tend à diminuer. Elle se situe à 4,9 % en 2007, contre 5,5 % en 2006. Cette évolution s'explique par un moindre recours à la DRE et non par un effet démographique.

Construction de l'indicateur : l'indicateur vise à suivre le nombre de personnes âgées de 55 ans et plus indemnisées par le régime d'assurance chômage ou par le régime de solidarité nationale, et le nombre de dispensés de recherche d'emploi indemnisés au 31 décembre de chaque année. Les allocations du régime de solidarité sont l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et l'allocation équivalent retraite (AER).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur retenu :

Source : UNEDIC, Fichier national des allocataires (FNA), statistiques sans recul.

Champ : France métropolitaine.